

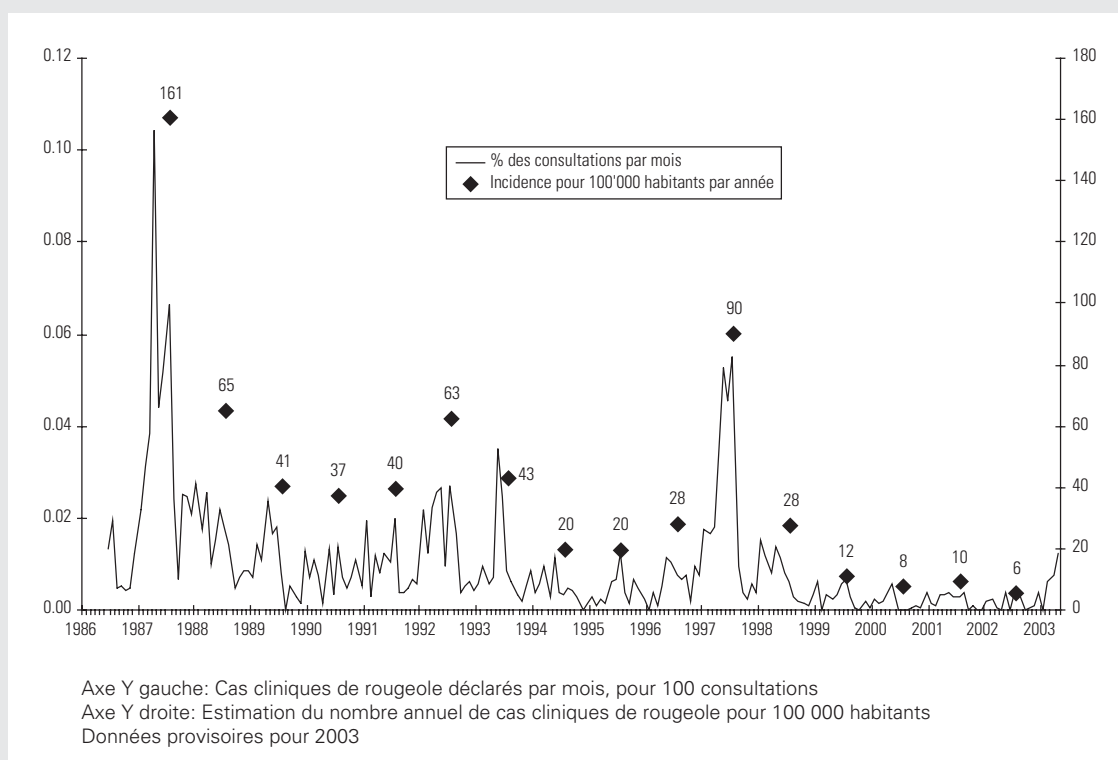
Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 23. 5. 2003 et incidence par 1000 consultations (N/10³)
 Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	18		19		20		21		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	27	1.5	15	0.7	15	0.8	6	0.4	15.8	0.8
Crise d'asthme	33	1.8	49	2.4	47	2.5	37	2.4	41.5	2.3
Rougeole	4	0.2	2	0.1	1	0.1	2	0.1	2.3	0.1
Rubéole	0	0	0	0	0	0	2	0.1	0.5	0
Oreillons	2	0.1	4	0.2	4	0.2	3	0.2	3.3	0.2
Coqueluche	3	0.2	4	0.2	3	0.2	2	0.1	3	0.2
Otite moyenne	45	2.5	47	2.3	59	3.1	43	2.8	48.5	2.7
Pneumonie	9	0.5	10	0.5	13	0.7	7	0.5	9.8	0.5
Influenza, Pneumocoques: vaccination	3	0.2	2	0.1	8	0.4	2	0.1	3.8	0.2
Médecins déclarants	199		207		197		164		191.8	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–avril 2003

La rougeole



En 1997, le système de surveillance Sentinella a détecté une importante flambée de rougeole en Suisse (environ 6400 cas cliniques correspondant à une incidence de 90 cas pour 100 000 habitants). Après une dimi-

nution rapide, l'incidence de la rougeole est restée stable de 1999 à 2002. A partir des données Sentinella, l'estimation du nombre de cas cliniques de rougeole se situait alors entre 500 et 800 selon

l'année, soit environ de 6 à 12 cas pour 100 000 habitants.

Selon des données encore provisoires, aucun cas cliniques de rougeole n'a été déclaré par les médecins Sentinella en janvier 2003, 6 en

février, 7 en mars et 12 en avril, pour un total de 25 cas, contre seulement 5 pour la période correspondante de 2002. Cette augmentation reflète, de manière atténuée, la forte augmentation depuis février 2003 du nombre de cas de rougeole rapportés dans le cadre de la déclaration obligatoire. Malgré un nombre de cas rapportés proportionnellement supérieur à celui enregistré par la déclaration obligatoire, le système Sentinella s'est révélé insuffisamment sensible pour détecter clairement les flambées de cas actuelles, contrairement à ce qui s'est passé en 1987 et en 1997. La rougeole s'est en effet propagée en suivant des poches très localisées d'enfants non vaccinés, alors que les médecins Sentinella ne constituent que 3% des médecins libéraux de premier recours. Environ 92% des cas rapportés en 2003 dans le cadre de la déclaration obligatoire n'étaient pas vaccinés.

Les trois quarts des 25 cas déclarés durant les 4 premiers mois de l'année 2003 par les médecins Sentinella avaient moins de 16 ans. Un examen sérologique a été effectué pour 10 (40 %) cas. Cinq d'entre eux ont été confirmés et un infirmé (deux résultats négatifs), les données disponibles ne permettant pas de confirmer ni d'exclure avec certitude les quatre autres cas. Huit cas cliniques étaient vaccinés (32%). Un seul d'entre eux était confirmé par une sérologie positive.

Ces nouvelles flambées de cas montrent que la Suisse est encore loin d'atteindre l'objectif que l'Organisation Mondiale de la Santé s'était fixé pour la Région Europe, à savoir l'élimination de la rougeole d'ici l'an 2010.

En 2000–2002, la couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 24 à 35 mois était de 81%. Pour au moins une dose, elle s'élevait à 89% chez les enfants de 5 à 7 ans et à 94% chez les adolescents de 16 ans. Pour bloquer la circulation du virus, il est nécessaire qu'au moins 95% des enfants soient vaccinés deux fois. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination de routine: première vaccination ROR (rougeole, oreil-

lons et rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. Pour les jeunes adultes non vaccinés qui n'auraient pas eu la maladie pendant leur enfance, la vaccination est également recommandée, en particulier pour le personnel médical et pour ceux qui travaillent avec des enfants. ■

Office fédéral de la santé publique
Division épidémiologie et
maladies infectieuses